PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 6 juin 2017 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Sont absents :
Daniel Leblanc
Françoise Cormier

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2017-0606-254 **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2017-0606-255 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 9, 15 ET 23 MAI 2017**

Sur la proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances ordinaires et ajournées du conseil tenues les 9, 15 et 23 mai 2017 soient adoptés.

ADOPTÉ

2017-0606-256 **ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 2 du 5 juin 2017, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 25 530,64 $ et payés tel qu'autorisé par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

.

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 3 du 5 juin 2017 et des 2 lots 4 du 6 juin 2017, d'une somme de 350 807,53 $ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2017-0606-257 **ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 mai 2017.

2017-0606-258 **PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Le président d'assemblée permet une période de demandes verbales aux personnes présentes dans la salle.

2017-0606-259 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT POUR LE LOT 4 738 610**

ATTENDU QUE le conseil est devenu adjudicataire du lot 4 738 610 à la suite de la vente pour non-paiement de taxes de l'immeuble le jeudi 9 juin 2016;

ATTENDU QU'un an après la vente pour non-paiement de taxes, la MRC de Joliette pourra céder par contrat l'immeuble à la Municipalité de Crabtree;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le maire, Denis Laporte et le directeur général Pierre Rondeau à signer tous les documents relatifs à l'acquisition du lot 4 738 610;

QUE le cas échéant le notaire Me Jacques Raymond soit mandaté pour rédiger les actes nécessaires.

ADOPTÉ

2017-0606-260 **AUTORISATION DE CESSION DU LOT 4 738 610**

ATTENDU QUE le conseil deviendra officiellement propriétaire du lot 4 738 610;

ATTENDU QUE la Municipalité a communiqué le 8 mars 2017 avec les propriétaires des lots adjacents au lot 4 738 610 pour leur offrir le lot 4 738 610 gratuitement à condition qu'ils acceptent de payer les frais de notaire ;

ATTENDU QUE madame Mélanie Lanciault et monsieur François Mercier, copropriétaires du lot 5 013 302 nous ont informé qu'ils étaient intéressés d'acquérir le lot 4 738 610;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le maire, Denis Laporte et le directeur général Pierre Rondeau à signer tous les documents relatifs à la cession du lot 4 738 610 en faveur de madame Mélanie Lanciault et monsieur François Mercier;

QUE le notaire Me jacques Raymond soit mandaté pour rédiger les actes nécessaires aux frais de madame Mélanie Lanciault et monsieur François Mercier.

ADOPTÉ

2017-0606-261 **OFFRE D'ACHAT - LOT 4 737 546**

Le conseiller Mario Lasalle dénonce son intérêt dans la question et ne prend pas part aux discussions et ne participe pas au vote qui en résulte.

ATTENDU QUE monsieur Frédéric Lasalle et madame Cathy Hubert ont déposé une offre d'achat pour le lot 4 737 546 au montant de 60 000 $ accompagné d'un dépôt par chèque de 6 000 $;

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree est prête à disposer de ce terrain en faveur de monsieur Frédéric Lasalle et madame Cathy Hubert pour le prix de 60 000 $ incluant les taxes, le tout selon les conditions déterminées par les résolutions R-109-2015 en modifiant le délai de construction et le prix de vente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et résolu à la majorité des conseillers qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet:

QUE la Municipalité de Crabtree accepte l'offre d'achat et consente à vendre à monsieur Frédéric Lasalle et madame Cathy Hubert le lot 4 737 546, contenant en superficie 869,2 m^2, pour le prix de 60 000 $, TPS ET TVQ incluses, selon les conditions du contrat à être préparé par Me Jacques Raymond ;

QUE la résolution R 109-2015 soit modifiée de façon à ce que le délai de construction soit porté de dix-huit (18) mois à vingt-quatre (24) mois.

QUE notre maire, Denis LAPORTE, ou en son absence, notre maire suppléant, et notre Directeur général, Pierre RONDEAU, ou en son absence, le Directeur général adjoint, soient autorisés à signer ledit acte de vente devant Me Jacques Raymond, Notaire.

ADOPTÉ

2017-0606-262 **ACCEPTATION DES PAIEMENTS PAR CARTE DE CRÉDIT**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le paiement de tous les frais dus à la Municipalité au moyen de paiement par carte de crédit à déterminer.

ADOPTÉ

2017-0606-263 **SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX D'EXCAVATION ET ASPHALTAGE SUR LA 17E RUE, ENTRE LA 1ERE AVENUE ET LA 2E AVENUE**

Le conseil prend connaissance des soumissions relatives aux travaux d'excavation et asphaltage sur la 17e Rue, entre la 1ere Avenue et la 2e Avenue.

Nom des soumissionnaires	PRIX (taxes incluses)
Les excavations Michel Chartier	28 499,72 $
Pavage J.D. inc.	28 926,45 $
Les entreprises Généreux	30 362,03 $
Sintra inc.	30 652,34 $

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de la compagnie suivante : *Les excavations Michel Chartier inc.* au prix de 28 499,72 $, laquelle soumission est la plus basse conforme.

QUE les crédits disponibles provenant de la taxe de voirie soient puisés au poste 22-320-00-721.

ADOPTÉ

2017-0606-264 **SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX D'EXCAVATION ET ASPHALTAGE AU BOUT DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE**

Nom des soumissionnaires	PRIX (taxes incluses)
Les entreprises Généreux	66 567,66 $
Les excavations Michel Chartier	66 896,77 $
Pavage J.D. inc.	68 904,36 $
Sintra inc.	70 338,84 $

Le conseil prend connaissance des soumissions relatives aux travaux d'excavation et asphaltage au bout du chemin de la Rivière-Rouge à savoir :

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de la compagnie suivante : *Les entreprises Généreux* au prix de 66 567,66 $, laquelle soumission est la plus basse conforme.

QUE les crédits disponibles provenant de la taxe de voirie soient puisés au poste 22-320-00-721.

ADOPTÉ

2017-0606-265 **RAPPORT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LA 5E AVENUE ET LA RUE MAJEAU**

Le conseil prend connaissance des soumissions relatives aux travaux d'asphaltage sur la 5e Avenue et la rue Majeau à savoir :

Nom des soumissionnaires	PRIX (taxes incluses)
Excavation Normand Majeau inc.	47 586,43 $
Pavage J.D inc.	51 015,28 $
Sintra inc.	56 090,55 $
Pavage Perreault inc.	65 287,98 $
Asphalte Lanaudière inc.	N/A

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de la compagnie suivante : *Excavation Normand Majeau inc*. au prix de 47 586,43 $, laquelle soumission est la plus basse conforme.

QUE les crédits disponibles provenant de la taxe de voirie soient puisés au poste 22-320-00-721.

ADOPTÉ

2017-0606-266 **TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU AU 1031 CHEMIN BEAUDOIN**

ATTENDU QUE le propriétaire du 1031 chemin Beaudoin demande l'aide la municipalité pour corriger une situation concernant l'écoulement d'un lac artificiel et des eaux pluviales qui passent au travers sa propriété via un fossé aménagé vers 2010 ;

ATTENDU QUE la Municipalité ne peut pas aller effectuer des travaux sur une propriété privée ;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que les travaux d'entretien du cours d'eau pourraient dans une certaine mesure profiter d'une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers:

QUE la Municipalité de Crabtree accepte de rembourser la pierre devant servir à la protection des parois du fossé passant sur la propriété du 1031 chemin Beaudoin sous réserve d'approbation préalable par le directeur des travaux publics des coûts projetés.

ADOPTÉ

2017-0606-267 **CORRECTION DU SALAIRE DU BRIGADIER SCOLAIRE AU 1ER JANVIER 2017**

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à la correction du salaire horaire du brigadier de façon rétroactive au 1er janvier 2017 selon la politique salariale en vigueur.

ADOPTÉ

2017-0606-268 **EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE POUR LE CAMP DE JOUR 2017**

ATTENDU QUE le conseil a pris acte de la démission de la coordonnatrice du camp de jour Kim Demontigny**;**

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'embauche d'une nouvelle coordonnatrice pour le camp de jour de cet été.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel suivant pour l'organisation du camp de jour :

Coordonnatrice du camp de jour :
Nadine Cormier (1re année d'expérience)

QUE le nombre d'heures travaillées ne soit confirmé que lorsque le nombre d'inscriptions au camp de jour sera connu ;

QUE les taux horaires soient fixés en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale pour les emplois étudiants.

ADOPTÉ

2017-0606-269 **RÈGLEMENT 2017-301 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 125 898,00 $ ET UN EMPRUNT DE 125 898,00 $ POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE AU CENTRE ADMINISTRATIF**

Sur la proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par tous les conseillers que le règlement 2017-301 décrétant une dépense de 125 898,00 $ et un emprunt de 125 898,00 $ pour l'achat et l'installation d'une génératrice au centre administratif soit adopté.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT 2017-301

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 125 898,00 $ ET UN EMPRUNT DE 125 898,00 $ POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE AU CENTRE ADMINISTRATIF

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 15 mai 2017 ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance, et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE et pour ces motifs, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers que le règlement numéro 2017-301 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1.
Le conseil est autorisé à faire l'achat et exécuter les travaux suivants :

Construction de la dalle de béton	2 000,00 $
Fourniture de la génératrice 200 KW, incluant l'abri isolé, le panneau de contrôle, quatre inverseurs automatiques et la mise en marche du groupe électrogène	85 000,00 $

Location d’une grue pour l’installation de la génératrice	1 500,00 $
Remplissage du réservoir de 900 litres de diésel	1 000,00 $
Branchements et installation du groupe électrogène aux panneaux du centre administratif et de l’église	23 000,00 $
Imprévus	7416,78 $
	Total 119 916,78 $
	Taxes nettes 5 980,85 $
	Grand total 125 897,63 $

ARTICLE 2.
Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 125 898 $ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3.
Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 125 898 $ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4.
Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5.
S’il advient que le montant d’une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l’affectation s’avérerait insuffisante.

ARTICLE 6.
Le conseil affecte à la réduction de l’emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d’une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7.
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Estimation budgétaire d'une génératrice pour l'hôtel de ville de Crabtree

1-	Construction de la dalle de béton pour la génératrice	2 000,00 $
2-	Fourniture de la génératrice 200 KW, incluant l'abri isolé, le panneau de contrôle, 4 inverseurs automatiques et la mise en marche du groupe électrogène	85 000,00 $
3-	Location d'une grue pour l'installation de la nouvelle génératrice	1 500,00 $
4-	Remplissage du réservoir de 900 litres de diésel	1 000,00 $
5-	Branchements et installation du groupe électrogène aux panneaux de l'hôtel de ville et de l'église	23 000,00 $
6-	imprévus	7 416,78 $
	Total	119 916,78 $
	Taxes nettes	5 980,85 $
	Grand total	125 897,63 $

Christian Gravel, directeur des travaux publics, des services techniques et directeur général adjoint

* Tous les prix estimés ont été validés auprès de fournisseurs et d'entrepreneurs

2017-0606-270 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE CONCERNANT L'IMPLANTATION ET LE FONCTIONNEMENT D'UN SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS (PR) DE NIVEAU 1**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à signer l'entente concernant l'implantation et le fonctionnement d'un service de premiers répondants (PR) de niveau 1.

ADOPTÉ

2017-0606-271 **CONTRATS D'ENTRETIEN POUR GÉNÉRATRICES**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à signer 2 contrats d'entretien pour les génératrices de la station de purification d'eau potable et l'aréna pour une période de 3 ans soit du 1er juin 2017 au 31 mai 2020 et que les dépenses soient affectées aux postes 02- 701- 30-525-00 et 02-412-00-444-00.

ADOPTÉ

2017-0606-272 **DIRECTIVES DE CHANGEMENT #1 — TRAVAUX DE DALLE À L'ARÉNA**

ATTENDU QUE la présence de pierres sous le sable oblige l'installation d'une membrane géotextile non prévu au devis**;**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directive de changement no 1 pour les travaux de dalle à l'aréna pour la somme de 3 300 $ (taxes en sus);

QUE les coûts soient appliqués au règlement 2016-289.

ADOPTÉ

2017-0606-273 **TRAVAUX DE PEINTURE DE PLANCHERS À L'ARÉNA**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser des travaux de peinture de plancher le tout tel que décrit dans l'offre de service de *PROTEC-SOL inc.* du 16 mai 2017 pour la somme totale de 22 822,54 $ incluant les taxes;

QUE les coûts soient appliqués au règlement 2016-289.

ADOPTÉ

2017-0606-274 **REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC JOLIETTE NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE TRAVAIL ET DE CONCERTATION (CTC)**

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite le regroupement des offices d'habitation (OH) ;

ATTENDU QUE ces regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle ;

ATTENDU QUE lors de la rencontre d'information tenue par le ROHQ (Regroupement des offices d'habitation du Québec), le 29 mai, la majorité des participants ont manifesté leur préférence à s'engager dans un projet d'un seul regroupement pour l'ensemble des offices municipaux d'habitation du territoire;

ATTENDU QU'un comité de travail et de concertation (CTC) doit être créé pour permettre le dialogue entre les parties et la réalisation d'un plan d'affaires;

ATTENDU QUE ce plan d'affaires doit être présenté aux municipalités pour approbation finale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers le conseil recommande la nomination de madame Sylvie Frigon pour siéger au Comité de concertation et de transition comme représentant de la Municipalité Crabtree.

ADOPTÉ

2017-0606-275 **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE - 2017-2018**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion à Loisir et Sport Lanaudière pour 2017-2018 au montant de 100 $.

ADOPTÉ

2017-0606-276 **TRAVAUX DE MODIFICATION DES COMPTOIRS À L'ARÉNA**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser des travaux de remplacement des comptoirs de l'aréna le tout tel que décrit dans l'offre de service de *PRÉMOULÉ.* du 6 mai 2017, préparée par Vicky Charette pour la somme totale de 3 992,66 $ incluant les taxes;

QUE les crédits disponibles à l'excédent de fonctionnement affecté à l'aréna soient utilisés pour financer les travaux.

ADOPTÉ

2017-0606-277 **AJOURNEMENT**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner la séance ordinaire au lundi 19 juin 2017 à 19 h.

ADOPTÉ

La séance est levée à 19 h 25.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.